

► Renseignements

Gestion administrative : Stéphanie Martin - Assistante de formation
Tél : 04.76.82.60.13 - Fax : 04.76.82.60.79
Fabrice CAILLET - Directeur du service de formation continue
Institut d'Études Politiques de Grenoble - BP 48 - 38040 - Grenoble Cedex 9
E-mail : fabrice.caillet@iep-grenoble.fr
www.sciencespo-grenoble-formationcontinue.fr

► Lieu du séminaire

Novotel Grenoble Centre - **A proximité immédiate de la gare**
7, place Robert Schuman - Europole
Tél : 04.76.70.84.84

► Modalités et frais d'inscription

Droits d'inscription : 600 € pour 1 journée, documentation, pauses et déjeuner inclus.
N° Siret : 193 801 347 00017 - **Sciences Po est agréé pour la formation des élus.**
Sciences-Po Grenoble n'est pas assujéti à la TVA pour ses actions de formation continue.
Règlement : - par chèque bancaire, à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Grenoble
- par virement à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Grenoble,
Trésorerie Générale de l'Isère n° 10071 38000 00001000144 02.

- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins et dans la limite des places disponibles.
- Une confirmation et une fiche de renseignements pratiques (liste d'hôtels, plan d'accès) vous seront adressées dès réception de votre inscription. Une attestation de présence sera jointe à la facture envoyée à l'issue du séminaire.
- Les demandes d'annulation donnent lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant le séminaire par courrier ou par télécopie ; à partir de cette date, les droits d'inscription sont dus. Les remplacements sont possibles à tout moment.
- *Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé, exclusivement réservé à notre service. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite "informatique et libertés".*



BULLETIN D'INSCRIPTION

Domaine skiable : contrats et enjeux

Mercredi 9 décembre 2009

(à photocopier et à renvoyer à Sciences-Po Grenoble - Formation Continue)

Prénom-Nom : Fonction :

Prénom-Nom : Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Si prise en charge par un fonds de formation, merci de préciser lequel

Règlement Droits d'inscription : x 600 € = €

par chèque bancaire Date :

par virement Signature :

par mandat administratif

GRENOBLE

NOVOTEL GRENOBLE EUROPOLE CENTRE

Domaine skiable : contrats et enjeux

Séminaire

Mercredi 9 décembre 2009



Château de Sassenage, escalier d'honneur
propriété de la Fondation Berenger-Sassenage

Institut d'Études Politiques de Grenoble
BP 48 - 38040 Grenoble Cedex 9 - tél. 04 76 82 60 13

Le renouvellement programmé des délégations de remontées mécaniques nécessite de bien maîtriser les procédures applicables, mais aussi les opportunités ouvertes par la jurisprudence à propos du contenu des contrats et des missions du délégataire.

Les contrats en cours et leur gestion dans le temps sont également concernés par des décisions récentes du Conseil d'Etat, notamment sur la durée des contrats et l'amortissement des installations. Il apparaît aujourd'hui essentiel de bien mesurer les effets de cette actualité sur les concessions en cours et à venir, et sur les relations financières entre les collectivités et les exploitants.

Ces questions seront également examinées dans un contexte plus large, celui du financement du développement des stations de montagne et des contraintes réglementaires qui peuvent peser sur celui-ci.

Domaine skiable : contrats et enjeux

mercredi 9 décembre 2009

9 h 30 - 17 h

Objectifs :

- Prendre connaissance de l'actualité jurisprudentielle et de ses conséquences sur les pratiques contractuelles en matière de DSP
- Faire le point sur l'actualité du financement du développement des stations et les contraintes d'urbanisme et d'environnement

Méthode :

Alternance d'exposés présentés par des spécialistes et de discussions avec les participants, en fonction de leurs interrogations.

Un dossier documentaire est remis à l'occasion du séminaire.

Participants :

Ce séminaire s'adresse aux responsables des collectivités territoriales en montagne (élus, cadres territoriaux des services juridiques et financiers) ainsi qu'aux délégataires de remontées mécaniques et responsables d'organismes de gestion touristique.

Il intéresse également les acteurs institutionnels de la montagne, ainsi que les praticiens du droit qui traitent de litiges ou de contentieux liés au droit de la montagne.

Ce séminaire est organisé avec le concours et sous la conduite générale de :

Romain GRANJON, Avocat Associé, ADAMAS Affaires Publiques,
Alain Serge MESCHERIAKOFF, Avocat Associé, ADAMAS Affaires Publiques, Professeur de droit public .
Denis CHAPPELAZ, COMETE, Cabinet Conseil ,
Jean Marc PETIT, Avocat Associé, ADAMAS Affaires Publiques

► Les délégations de service public de remontées mécaniques

- Le renouvellement des contrats
 - La procédure de passation
 - La mise en concurrence
 - La durée des contrats
 - Le régime des biens
 - Les activités annexes et la valorisation du domaine
- L'analyse financière des offres
- Les relations financières collectivités/exploitants
- La gestion des contrats en cours
 - Les avenants
 - La question de la durée au regard de l'actualité jurisprudentielle

Déjeuner

► Les contraintes financières et réglementaires

- Le financement du développement des stations
 - Dotations
 - Emprunts
 - Réforme de la taxe professionnelle
- Domaine skiable et réglementation d'urbanisme
 - Actualité UTN, DTA, SCOT
 - Environnement (Grenelle 2)